

Caisse Nationale de l'Assurance Maladie

des Travailleurs Salariés

Sécurité Sociale

Circulaire CNAMTS

Date :

03/04/91

Origine :

DGR

Mesdames et Messieurs les Directeurs

- des Caisses Primaires d'Assurance Maladie

- des Caisses Régionales d'Assurance Maladie

- des Caisses Générales de Sécurité Sociale

(pour attribution)

Mesdames et Messieurs les Médecins Conseils
Régionaux

Monsieur le Médecin Chef de la Réunion

(pour information)

Réf. :

DGR n° 2615/91

Plan de classement :

45	64				
----	----	--	--	--	--

Objet :

Modalités de financement par la CNAMTS de projets de prévention du Sida présentés par les Caisses d'Assurance Maladie.

Les organismes sont informés que la CNAMTS souhaite financer au titre du Fonds National de Prévention, d'Education et d'Information Sanitaires 1991 des projets de prévention du Sida présentés par les Caisses.

Ces projets devront s'intégrer dans le cadre de l'appel d'offres joint à cette circulaire. La sélection des projets s'opérera en liaison avec l'Agence Française de Lutte contre le Sida. La date limite de réponse est fixée au 30 avril 1991.

Pièces jointes :

--	--

Liens :

Compl.la	DGR	n° 2489/9
circ.CNAMTS		0
Compl.la	DGR	n° 2526/9
circ.CNAMTS		0

Date d'effet :	Immédiate	Date de Réponse :
Dossier suivi par :	DGR P. ROBERT - ENSM Pr. ALLEMAND	
Téléphone :	42.79.30.15 - 42.79.31.07	

@

**Direction de la
Gestion du Risque**

03/04/91

Origine :
DGR

Mesdames et Messieurs les Directeurs
- des Caisses Primaires d'Assurance Maladie
- des Caisses Régionales d'Assurance Maladie
- des Caisses Générales de Sécurité Sociale
(pour attribution)

Mesdames et Messieurs les Médecins Conseils
Régionaux
Monsieur le Médecin Chef de la Réunion
(pour information)

N/Réf. : DGR n° 2615/91

Objet : Définition du cadre de procédure de financement
par la CNAMTS de projets de prévention du Sida
par les Caisses d'Assurance Maladie.

Dans le prolongement des orientations définies en 1990, la
prévention du Sida demeure l'une des options prioritaires
d'éducation pour la santé retenues par la CNAMTS au titre
du Fonds de Prévention.

20 MF ont été inscrits au budget du FNPEIS 1991 pour cette
action, dont 15 MF sont destinés à financer des opérations
engagées par les caisses sur ce thème et 5 MF sont
consacrés aux actions nationales.

Afin d'harmoniser la politique de prévention sur le Sida et
dans un souci de complémentarité, la collaboration entre la
CNAMTS et l'Agence Française de Lutte contre le Sida est
poursuivie.

Dans la mesure où l'Agence Française a souhaité orienter son action, pour l'année 1991, en directement des populations marginalisées ou difficiles à atteindre, le cadre des interventions proposé par la CNAMTS aux Caisses d'Assurance Maladie a été défini plus largement.

Le grand public, et les jeunes en particulier, les populations en difficulté ainsi que le milieu professionnel (formation et information) seront concernés par ces projets. Toutes les formes d'actions pourront être envisagées.

Cette diversité des publics et des interventions devrait permettre la prise en compte des initiatives locales, tout en s'articulant étroitement avec les orientations de l'Agence Française.

Le budget du FNPEIS étant à présent approuvé, les caisses sont invitées à présenter à la Caisse Nationale avant le **30 Avril 1991**, leurs projets de prévention du Sida. Il peut s'agir de projets propres aux caisses ou encore d'actions émanant pour tout ou partie, de partenaires extérieurs, ayant reçu l'aval des caisses et présentées par elles à la CNAMTS. Dans tous les cas, le financement qui sera notifié aux caisses concernées à la fin du mois de juin relèvera du budget de Prévention, d'Education et d'Information Sanitaires des organismes.

La sélection des projets sera réalisée dans le courant du mois de juin, par une commission paritaire CNAMTS/AFLS comprenant des administrateurs de la Caisse Nationale et des représentants de l'Agence.

Le financement des projets ne concerne, pour l'heure, que l'année 1991, car la Caisse Nationale ne dispose pas de certitudes quant à l'approbation par le Ministère d'une nouvelle ligne budgétaire en 1992. Il est donc demandé aux caisses de ne pas prendre d'engagement financier auprès de partenaires extérieurs pour les exercices ultérieurs.

Toutefois, il est bien évident que l'engagement de la Caisse Nationale sur ce thème d'action a un caractère pluriannuel. En conséquence, les organismes peuvent proposer des projets d'action pluriannuels, le financement par le FNPEIS étant présenté à titre conservatoire pour les exercices ultérieurs.

Le Directeur

Gilles JOHANET

APPEL D'OFFRES AUX CAISSES D'ASSURANCE MALADIE

SUR LA PREVENTION DU SIDA

A l'instar de l'exercice précédent, la CNAMTS lance, pour l'année 1991, un appel d'offres auprès des organismes, destiné à financer des projets locaux de prévention du Sida.

Au titre de l'année 1990, 49 projets, dont la liste est jointe en annexe 2, sur 68 examinés, ont fait l'objet d'un financement par le biais du FNPEIS. Les projets sélectionnés ont surtout concerné l'information des jeunes en milieu scolaire sur la prévention du Sida et des différentes M.S.T., et dans une moindre mesure, la formation, la prévention du Sida auprès des toxicomanes et l'information des salariés sur leur lieu de travail.

I - MODALITES DE PARTICIPATION DE L'ASSURANCE MALADIE A LA PREVENTION DU SIDA EN 1991

La Commission d'Action Sanitaire et Sociale de la CNAMTS, réunie le 29 janvier 1991, a souhaité reconduire en 1991, la procédure d'examen conjoint avec l'Agence Française de Lutte contre le Sida, des projets présentés par les caisses.

Comme en 1990, les opérations présentées par les caisses pourront concerner des réalisations propres aux organismes comme des projets conçus et concrétisés en partenariat avec l'extérieur à des degrés divers.

Sur les 15 MF destinés aux financements de projets locaux, 4,7 MF sont d'ores et déjà engagés, soit au titre des suites d'opérations financées en 1990, soit dans le cadre de reports de financement de 1990 sur 1991 nécessités par l'attribution tardive des dotations en fin d'exercice 1990.

Les organismes destinataires d'un financement en 1990 et n'en ayant pas demandé le report voudront bien adresser à la CNAMTS un bilan de leur action.

Les caisses ayant programmé une suite d'opérations dans le cadre d'un projet initié en 1990 voudront bien adresser à la CNAMTS un dossier détaillant cette continuité d'action, selon le modèle joint en annexe.

II - AXES DE L'APPEL D'OFFRES AUX CAISSES POUR 1991

Les projets s'adresseront au grand public, et plus particulièrement aux jeunes ainsi qu'aux populations en difficulté.

Par ailleurs, l'information et la formation sur le thème de la prévention du Sida pourraient être favorisées en milieu professionnel.

L'INFORMATION GRAND PUBLIC

La poursuite des interventions à l'adresse du grand public et plus particulièrement des jeunes se justifie notamment par le recentrage de l'action menée par l'Agence Française de Lutte contre le Sida en direction de populations marginalisées ou difficiles à atteindre (toxicomanes, migrants, prostituées, homosexuels...).

En ce qui concerne "le public jeunes", l'établissement scolaire, en tant que structure éducative, demeure l'enceinte privilégiée pour transmettre un message pédagogique. Comme cela leur a été conseillé en 1990, les caisses pourront adopter une approche globale sexualité-contraception-MST-Sida. Une attention particulière sera portée aux possibilités d'intégrer cette information dans les projets d'action éducative des établissements.

Pour être pleinement efficace, il y a lieu d'encourager les initiatives associant activement les jeunes.

L'ACTION EN FAVEUR DES POPULATIONS EN DIFFICULTE

Les populations en difficulté d'insertion, du fait de leur désocialisation, présentent souvent un comportement à risques. En marge de la scolarité et du milieu professionnel, leur possibilité et leur volonté d'accéder à l'information sont plus aléatoires. Afin de nouer le contact avec ces populations, il est nécessaire d'utiliser certains relais ou structures existants plus proches et plus à l'écoute de leurs difficultés (éducateurs de rue, travailleurs sociaux, foyers de jeunes travailleurs, associations locales ...).

L'INFORMATION ET LA FORMATION EN MILIEU DE TRAVAIL

L'information sur le Sida en milieu du travail offrait déjà, l'année précédente, un axe possible d'intervention.

Les résultats de plusieurs enquêtes ou études ont confirmé que le monde du travail constitue également une enceinte favorable à l'écoute d'une information éducative sur le Sida.

Il est en effet intéressant d'intervenir auprès des salariés dans le cadre de leur environnement professionnel, cette population se montre, en outre, généralement réceptive parce que souvent mal informée ou désinformée du risque de contamination.

Aussi, il est souhaitable que cette information s'adresse au milieu du travail dans sa globalité, sans considération du secteur d'activité (administrations, associations, entreprises, foyers de jeunes travailleurs, etc.) ou des fonctions occupées.

En matière de stratégie d'information sur la santé en milieu professionnel, les caisses pourront utilement solliciter l'association de l'équipe de médecine du travail (médecin du travail, infirmière, assistance sociale le cas échéant...).

Les enquêtes réalisées montrent que la majorité des médecins du travail souhaite conduire ou renouveler une action d'information dans ce domaine. Ces médecins sont également demandeurs en matière de formation, concernant plus particulièrement le soutien et l'orientation des malades ainsi que les aspects psychologiques.

Des sessions de formation-pilote, organisées sous l'égide de la Direction Générale de la Santé et de la Direction des Relations du Travail ont actuellement lieu dans 3 régions (Ile de France, Lorraine, Provence-Alpes-Côtes-d'Azur). Les premiers résultats positifs de cette initiative démontrent que des actions dans cette direction seront bien accueillies.

Parallèlement, l'Agence Française de Lutte contre le Sida a mis en place des pôles régionaux d'Aides-Formation en partenariat avec la Direction générale de la Santé, le Ministère de la Fonction Publique et des organismes publics et privés tels que les Ministères de la Justice, de la Culture, du Tourisme ainsi que la Croix Rouge. Les premiers sites concernés sont : Paris, Bordeaux, Strasbourg. Cette initiative vise à former des intervenants pourraient servir de point d'appui pour envisager des formations en milieu de travail.

Il a été observé que la mise en place d'une information ou formation sur le Sida est facilitée en milieu professionnel, lorsqu'une information antérieure, sur divers thèmes d'éducation pour la santé a déjà été organisée. Ainsi, certains comités d'éducation pour la santé interviennent, dans ce cadre, sur divers thèmes d'information sanitaire.

Les caisses pourraient s'adjoindre, le cas échéant, l'apport d'associations oeuvrant dans le domaine de l'éducation pour la santé pour assurer les formations ou informations sur la prévention du Sida.

-
-

Les caisses souhaitant disposer d'un financement au titre de 1991, feront parvenir leurs projets décrits au moyen du questionnaire ci-joint, au plus tard le 30 avril 1991 à la Caisse Nationale de l'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés - 66 Avenue du Maine - 75694 Paris Cedex 14 - Bureau 722.

Une attention particulière sera accordée par la Commission Paritaire à la rigueur méthodologique des projets, aux actions faisant appel à un partenariat technique et (ou) financier, aux opérations à caractère pluriannuel, ainsi comme en 1990, qu'aux projets en provenance des régions métropolitaines ou d'outre mer particulièrement touchées. Il est rappelé que les caisses qui obtiendront une dotation sur le FNPEIS 1991, s'attacheront à limiter leur contrat avec des partenaires extérieurs à l'exercice budgétaire 1991.

CAISSE NATIONALE DE L'ASSURANCE MALADIE
AGENCE FRANCAISE DE LUTTE CONTRE LE SIDA
PRESENTATION TYPE D'UN PROJET

En réponse à l'appel d'offres, les organismes intéressés transmettent à la Caisse Nationale un dossier comportant :

I - LA FICHE SIGNALETIQUE

comportant le résumé du projet (Cf. annexe 1)

II - UN DESCRIPTIF DU PROJET

reprenant chacun des chapitres de la fiche signalétique en y apportant les détails nécessaires à la bonne compréhension de l'ensemble de la démarche.

Sur ce point, les précisions suivantes peuvent être apportées :

- 1. Profil de l'équipe** : (notamment lorsqu'il s'agit d'intervenants extérieurs à l'assurance maladie)
 - Type d'organisme et position dans le domaine de la prévention - situation des auteurs du projet (entre autres, par exemple : fonctions, professions, formations, expériences...).
 - Motivations des acteurs du projet.

- 2. Identification des populations et des besoins** : les détails de cette phase préparatoire peuvent être précisés en insistant sur les points suivants :
 - Les caractéristiques de la population locale visée ; s'il s'agit de salariés en milieu professionnel : identification de l'organisme, effectifs, activité (industrie, commerce, services....).
 - Justification et raisons de ce choix : par exemple, démographiques, économiques, sociales ou encore sollicitation d'une association locale ou d'une structure (médecine du travail par exemple).

- Situation du projet dans son contexte local : sources d'information, questions, contacts, actions déjà entreprises autres que celles présentées ici, etc.

3. Définition des objectifs : ceux-ci doivent être décrits de la façon la plus précise possible. En outre, la raison de leur choix et leur faisabilité seront justifiées.

4. Réalisation du projet :

La phase préparatoire fait partie du projet et peut faire l'objet d'un financement. Dans ce cas, sont à décrire les démarches et les moyens.

La formation et le contenu des différentes activités prévues seront précisés par étape, ainsi que le calendrier prévisionnel, les lieux d'intervention, la description des méthodes et la qualité des intervenants.

Si ce projet est la continuité d'une action mise en place en 1990, il y a lieu de mentionner son niveau d'exécution et les difficultés éventuelles rencontrées dans sa réalisation.

5. Evaluation :

La description de la réalisation du projet représente déjà une forme d'évaluation. Les rapports (intermédiaire et final) devront rendre compte des réajustements, des contraintes et des facteurs favorisant son déroulement. Les événements, les faits ou tout autre élément significatif ainsi que les modalités de recueil de ces données doivent être décrits pour chaque étape du projet.

Au-delà, les caisses pourront proposer toute disposition en vue de l'évaluation des effets des projets (évaluation d'audience et/ou évaluation d'impact).

Il conviendra de préciser les méthodes (quantitatives, qualitatives) qu'elles se proposent d'utiliser : hypothèses, problématiques, techniques et démarches choisies.

6. Budget :

Il devra se présenter sous la forme recettes-dépenses en indiquant :

- les différentes phases du projet à gérer (préparation, évaluation ...),
- les co-financeurs (acquis ou en cours de négociation).

Dans le cas d'une réalisation pluriannuelle, le financement à apporter par la Caisse Nationale ne peut être assuré avec certitude que pour l'exercice 1991. Pour les prochaines exercices, l'apport financier

escompté de la Caisse Nationale doit être indiqué pour mémoire seulement.

CAISSE NATIONALE DE L'ASSURANCE MALADIE DES TRAVAILLEURS SALARIES

AGENCE FRANCAISE DE LUTTE CONTRE LE SIDA

FICHE SIGNALETIQUE

REPONSE A L'APPEL D'OFFRES 1991

DEPARTEMENT	POPULATION CONCERNEE	AXES DE L'APPEL D'OFFRES CHOISIS

I. IDENTIFICATION DE L'ORGANISME

Nom de l'organisme

Nom et coordonnées du responsable du projet

Intitulé du projet

II. STATUT DES MEMBRES DE L'EQUIPE INTERVENANT DANS L'ACTION

(en particulier lorsque le projet est réalisé par un partenaire extérieur)

III. IDENTIFICATION DE LA POPULATION ET DES BESOINS

IV. DEFINITION DES OBJECTIFS

Objectif général

Objectifs intermédiaires

V. REALISATION DE L'ACTION

Nature de l'action

Modalités du déroulement de l'action

Moyens utilisés (matériels et humains)

Lieu(x) de l'action

Personnes principalement impliquées

Partenaires conseillers, techniques

Calendrier pour la durée totale

Calendrier pour les différentes phases

VI. EVALUATION

Moyens de suivi du projet

Méthodes d'évaluation des résultats

(si les acteurs du projet s'inscrivent dans un travail de ce type)

VII. BUDGET

Budget global

Budget pour chaque phase

Coparticipation financière acquise (origine et montant)

Coparticipation financière demandée

Participation financière demandée à la Caisse Nationale

. pour 1991

. pour mémoire au titre des exercices précédents

A titre indicatif, prévisions de dépenses et de demande de participation financière
de la Caisse Nationale pour les prochains exercices

. 1992

. 1993

. 1994

F N P E I S 1 9 9 0

APPEL D'OFFRES POUR LA PREVENTION DU SIDA

Projets retenus par la Commission Paritaire

CAISSE	INTITULE	MONTANT
CPAM La Roche Sur Yon	- Promotion de la santé et prévention du Sida auprès des jeunes bénéficiaires du crédit formation dans le département de la Vendée.	60.000
	- Info Sida sur le Littoral Vendéen pendant l'été 1990.	20.000
CPAM Vienne	- Point Santé Jeunes.	19.300
CPAM Sélestat	- Prévention du Sida en milieu scolaire.	20.000
CPAM Haguenau	- MST - Sida ! Je m'informe	60.000
CPAM Nice	- Campagne de prévention du Sida 1990.	210.805
CPAM Strasbourg	- Moi, jeune et le Sida.	115.000
	- "AIDES" à domicile.	90.000
CPAM Châteauroux	- Soutien à l'action d'éducation pour la santé du CICAT de Châteauroux (service toxicomanie).	37.400
CPAM Rennes	- Information Sida.	22.000
CGSS Guadeloupe	- Programme départemental de prévention et de Contrôle de l'infection VIH en Guadeloupe.	371.000
CPAM Nevers	- "Journées Santé" dans les collèges.	21.200
CRAM Rouen	- Action d'information sur le Sida et les différentes maladies sexuellement transmissibles.	30.000
CPAM Valenciennes	- Sensibilisation au problème du Sida.	50.000
CPAM Moulins	- Mise en place et formation d'un groupe départemental.	25.000
CPAM Laval	- Action de sensibilisation des jeunes de 16 à 25 ans.	20.000
CPAM Paris	- Information - prévention de l'infection HIV.	220.000
CPAM Mulhouse	- Formation d'acteurs - relais.	80.700
CPAM Tours	- Création d'un réseau de 500 intervenants relais.	140.000
CPAM Douai	- Raconte-moi le Sida.	70.000
CPAM Evreux	- Prévention MST-Sida.	250.000
CPAM Bar le Duc	- Sida nouvelle épidémie mortelle - 1990, une seule arme : le préservatif.	120.000
CPAM Saint Etienne	- Opération SIDA - SAINT ETIENNE	100.000
CPAM Roanne	- Sida : une année pour vraiment en parler.	291.000
CPAM Créteil	- Sida : les jeunes parlent aux jeunes.	83.000

CAISSE	INTITULE	MONTANT
CPAM Strasbourg	- Prévention du Sida en milieu scolaire.	60.000
CPAM Toulon	- Campagne de lutte contre les MST et le Sida.	110.000
CPAM Tarbes	- Sida - former et informer pour mieux lutter.	80.000
CPAM Niort	- Action d'information pour la prévention du Sida parmi les jeunes.	50.000
CPAM Orléans	- Action Sida - Loiret.	114.150
CPAM Cahors	- Prévention - Sida.	74.000
CPAM Elbeuf	- Projet mixte d'approche psychologique toxicomanie Sida.	80.000
CPAM Lille	- Accompagnement social de proximité en direction des jeunes en voie de marginalisation.	50.000
CPAM Tourcoing	- Promotion de l'information et de l'éducation sur le Sida au sein des populations défavorisées.	215.000
CPAM Clermont Ferrand	- Sida, que savons-nous ? être jeune au temps du Sida.	258.695
CPAM Quimper	- Programme de prévention du Sida.	40.000
CPAM Brest	- Programme de prévention du Sida.	100.000
CPAM Dijon	- Formation de relais pouvant intervenir dans les établissements d'enseignement secondaire et dans les résidences d'étudiants et travail spécifique de communication sur le Sida avec deux établissements scolaires.	292.000
CGSS Guyane	- Action de prévention dans les lycées et collèges.	167.000
CPAM Marseille	- Prévention du Sida des jeunes de 14 à 22 ans.	80.000
CPAM Annonay	- Sida Combat.	134.000
CPAM Pau	- Milieu du travail et Sida.	3.000
CPAM Saint-Brieuc	- Prévention du Sida - Information et sensibilisation en matière scolaire.	90.000
CPAM Bobigny	- Affiches sur le Sida en collaboration avec le CDES.	156.000
CPAM Limoges	- Le Sida : Pas moi !	92.000
<u>CRAMIF</u>	- <u>Association pour la prévention du Sida (décision CASS du 30.10.90)</u>	307.500
CPAM Chaumont	- Prévention des toxicomanies et des déviances auprès des adolescents et des jeunes adultes.	82.000
CRAM Rennes	- Information des salariés sur leur lieu de travail. Plan de prévention en entreprise. Information Sida.	27.420
CRAMIF	- Recherche - action - formation sur le Sida.	125.000
	TOTAL GENERAL	5.313.